

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 81 (1954)
Heft: 6

Artikel: Syndic et cordonnier
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-228985>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ce qui peut l'être encore de notre patrimoine linguistique et traditionnel. Laissons donc à nos successeurs tout ce que nous pouvons. L'Association des Amis du patois se doit de représenter une force. Seule, l'union de tous ses membres pourra lui permettre d'accomplir et de nourrir son action pour en mieux convaincre nos magistrats.

Parmi les décisions prises par le Comité cantonal, il en est une qui intéressera les membres des « Amicales », c'est le renoncement à percevoir une finance d'entrée de leur part, ce qui n'est que justice. En revanche, les « Amicales » paieront à la « Cantonale » les cotisations de leurs membres.

En ce qui concerne l'activité générale de l'Association, on fut heureux d'apprendre qu'une commission avait été désignée pour l'étude d'un chansonnier, dont un certain nombre d'éléments de valeur ont été déjà recueillis...

M. A. Decollogny donne alors lecture d'une série de lettres d'excuses. Elles émanent de Lucien Braillard, à Joux-tens, de P. d'Amond, de Lo Frédon de Rougemont. A eux nos vœux de santé !

Avant de passer aux productions, M. Oscar Pasche, d'Essertes, salue encore un certain nombre de personnalités, parmi lesquelles MM. François Chevalley, notre doyen, Lavanchy, Maurice Chappuis, de Croix, Chollet, Goy, Marguerat, François Grand, Mmes Meystre et Sallaz, M. Jean Bron, grand patron

du *Nouveau Conteur*, Vargas, etc. Puis il nous lit le procès-verbal de l'assemblée du Comptoir, comme à l'accoutumée fort bien trousseé en patois et émaillé de fines et malicieuses remarques. On l'applaudit avec cœur.

(A suivre.)

rms.

Syndic et cordonnier

Le syndic d'un de nos villages causait un jour sur la place publique, en compagnie de plusieurs personnes, lorsqu'il vit venir de leur côté le cordonnier de l'endroit, qui avait la réputation de mentir avec une étonnante facilité.

— Voici le cordonnier, fit le syndic, voulez-vous parier que la première parole qu'il nous dira est un mensonge. Vous allez l'entendre !

— Eh bien, qu'est-ce que tu dis de bon, Sami ? demande-t-il au savetier.

— Je dis que vous êtes un brave homme, monsieur le syndic !!!

Le tableau d'honneur des instituteurs qui font chanter leurs élèves en patois

Félicitons ici, M. Paux, instituteur à Leysin, qui, cet automne dernier, a appris à sa classe une chanson en patois, chanson qui obtint un gros succès.

BOUCHONS VAUDOIS

*Vente au détail et en boîtes
de fr. 3.-, 5.- et 6.-.*

Spécialité originale et
savoureuse créée par
la Société Vaudoise
des Patrons confiseurs
pâtissiers du canton.